Etudiant en 1e année des études de santé (futurs PASS et PACES doublant), les infirmières du Service de Santé Universitaire seront présentes à vos côtés concernant :

- Le contrôle vaccinal obligatoire

- La visite de prévention obligatoire à planifier dès à présent

1) Concernant le contrôle des vaccinations obligatoires en première année :

Votre scolarité vous a transmis un document vaccinal élaboré par le Service de Santé Universitaire. Il récapitule vos obligations vaccinales**, indispensables à la poursuite de votre cursus quelle que soit la filière choisie.**
Nous vous demandons d'imprimer ce document puis de faire remplir par votre médecin / sage-femme / pharmacien et enfin de le retourner **à votre scolarité avant le 18/12/2020.**
Toutes les explications vous sont fournies dans cette fiche vaccination.

2) Concernant l'entretien de prévention :

Il s'agit d'un entretien individuel avec une infirmière qui permet d'établir un état des lieux « santé » et d'identifier les points qui nécessitent un conseil, un accompagnement, une orientation, un aménagement….
Cet entretien est gratuit et **obligatoire**.

La prise de rendez-vous se fera par internet **sur le site du SSU uniquement** :
https://univ-lyon1.contactsante.fr/RendezVous

En amont de cette visite, un questionnaire très court vous sera proposé.

Les infirmières se tiennent à votre disposition dès le 1er octobre. Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous organiser pour prendre ce rendez-vous dans le courant de l'année universitaire 2020/2021. Un rendez-vous non pris en fin d'année sera signalé à votre scolarité.

Il est important de noter que ces entretiens pourront avoir lieu indifféremment **sur l'un de nos 3 sites** (Lyon sud / Doua / Rockefeller) selon les disponibilités des professionnels du SSU et/ou votre lieu de vie. Quelques créneaux en téléconsultation seront également proposés.

A très bientôt,

Le SSU
https://ssu.univ-lyon1.fr